

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 22 août 2017

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 22 août, a adopté une délibération du gouvernement ; adopté 4 arrêtés et examiné 20 dossiers d'étrangers.

1. Délibération du gouvernement

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

2. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'agrément de la SARL Proxima en qualité de société d'expertise comptable suite à l'avis favorable du conseil de l'ordre des experts-comptables.

Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours interne pour le recrutement de deux cadres de santé du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie pour le centre hospitalier territorial Gaston-Bourret et l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC). La clôture des inscriptions est fixée au 19 octobre 2017. Les épreuves sont organisées à compter du 20 novembre 2017.

Secteur du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme ; du suivi des transferts de compétence, de la simplification administrative et de la modernisation de l'administration, des questions relatives à la francophonie, du suivi et de la coordination de la construction du Médipôle de Koutio et des relations avec les provinces et les communes :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'immatriculation de la société « Nouméa Crédit » au Registre des intermédiaires d'assurance de Nouvelle-Calédonie, suite à l'avis favorable délivré par l'Organisme pour le Registre des intermédiaires en assurance (ORIAS).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'immatriculation de la société « Assurance Crédit du Pacifique » au Registre des intermédiaires d'assurance de Nouvelle-Calédonie, suite à l'avis favorable délivré par l'Organisme pour le Registre des intermédiaires en assurance (ORIAS).

* *
*

Divers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis quatre avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, un avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire et un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent. Il a émis 13 avis favorables sur des autorisations de travail, dont une concerne les projets miniers.